

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h à la salle des fêtes de La Magdelaine sur Tarn.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Julie LAURENS-DUDEK,

CCCB : Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES,

CCF : Daniel DUPUY, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Jacques OF, Jean-Pierre ROUANET,

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Laurent ZANETTI, Serge BAGUR, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Marc DUMOULIN, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Ludovic DARENGOSSE, Jean-Michel MICHELOT, Mylène MONCERRET.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Domaine : Modification Statutaire

Délibération n°: 21/040

Objet : Modification Statutaire – Durée

Le Président rappelle qu'à la suite de la rencontre avec la Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Contractualisation de la Région Occitanie, le 23 avril dernier, un point a été fait sur l'actualisation du projet de territoire, et de sa prochaine soumission au Conseil Syndical. Ce calendrier est en cohérence avec le calendrier régional pour les futurs Contrats Territoriaux d'Occitanie pour la période 2022-2027.

Cependant, une remarque a été faite sur les statuts du PÉTR Pays Tolosan qui stipulent une durée limitée fixée au 31 décembre 2022.

Afin de pérenniser le partenariat entre le PÉTR Pays Tolosan et la Région Occitanie sur la période 2022-2027, il est souhaitable d'anticiper une modification des statuts, notamment son article 3 - durée- pour couvrir à minima la prochaine vague de contractualisation.

Le PÉTR Pays Tolosan est un des seuls, voire le seul PÉTR de France à avoir une durée limitée dans le temps. Lors du Conseil Syndical en date du 30 juin, il a été demandé de laisser le temps aux EPCI de s'approprier et de débattre sur cette demande de modification. Pour satisfaire cette demande, il a été acté que le prochain Conseil Syndical se déroulerait fin octobre, après la tenue des cinq conseils communautaires.

Les signatures et de la contractualisation avec la Région et des CRTE interviendront fin 2021, celui du dispositif Leader en 2022. La contractualisation du PÉTR avec la Région induit à minima de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2027.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Syndical décide d'approuver l'allongement de la durée du PÉTR Pays Tolosan.

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 21 octobre 2021

Le Président,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Didier Cujives". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "PAYS TOLOSAN" at the top and "PÉTR" at the bottom, with a central emblem featuring a landscape with a bridge and a sun.

Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 21 octobre 2021
Au registre sont les signatures